

COMMUNIQUE

Soutien aux travailleurs du secteur de la restauration et activités relatives dans la région de Chamarel

Suite aux travaux qui sont effectués en ce moment sur la route B103 à l'entrée de Chamarel, des travailleurs ne peuvent avoir accès à leur lieu de travail et par conséquent, ils sont privés de leurs salaires...

De ce fait, le ministre a fait le *regulation - **Workers' Rights (Social Plan) (income support to Workers) Regulations***, No 76 de 2024, permettant à la MRA de leur créditer une aide financière équivalente à leur salaire jusqu'à Rs50,000, à partir d'Avril 2024 et ce jusqu'à la fin des travaux.

Cette mesure s'applique aux travailleurs opérant dans le secteur de la restauration et dans les domaines, *guest-houses*, parcs de loisirs, auberges et spas.

Chaque employeur ayant des employés concernés par ce plan est invité à contacter le Ministère du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation sur le **207-2668** ou par e-mail : mir@govmu.org

02 Mai 2024,

Ministère du Travail, du Développement des Ressources Humaines et de la Formation.